



Bruxelles, le 14 mars 2003

SEC(2003) 311

O.J. 1605 – point 8b)

NOTE A L'ATTENTION DE LA COMMISSION

**Objet : Procédures écrites à signaler spécialement
- période du 3 au 7 mars 2003**

Conformément à la décision de la Commission du 20 mai 1980 (COM(1980)PV 560, VIII), il est demandé à la Commission de prendre acte des « procédures écrites à signaler spécialement » suivantes, engagées pendant la période du 3 au 7 mars 2003 :

Echéance le 17.03.2003

E/2003/355 – SEC(2003)296

DG BUDG

- Décision de la Commission relative aux compléments et adaptations aux « Règles internes sur l'exécution du budget général des Communautés européennes » compte tenu notamment des lignes nouvelles créées par le budget 2003 ; autoriser le Directeur général des Budgets à procéder à l'établissement définitif de la 29ème édition desdites règles.

E/2003/356 – SEC(2003)298

DG BUDG

- Décision de la Commission portant approbation des Chartes des missions et responsabilités des ordonnateurs délégués et des ordonnateurs subdélégués ; autoriser le Directeur général des Budgets à les annexer aux « Règles Internes sur l'exécution du budget ».

E/2003/376 – C(2003)799

DG RTD

- Décision de la Commission établissant un contrat type dans le cadre de la mise en œuvre du sixième programme-cadre de la Communauté européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2002-2006).

.../...

Echéance le 21.03.2003

E/2003/400 – COM(2003)130

DG FISH

- Communication de la Commission « Vers une application uniforme et efficace de la politique commune de la pêche » ; à transmettre au Parlement européen et au Conseil.

E/2003/404 – COM(2003)131

DG ENV

- Communication de la Commission « Elaboration d'un plan d'action en faveur de l'écotechnologie » ; à transmettre au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions.